

Conseil communal

Aubonne

Séance du 27 octobre 2015 à 20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Nicolas Pulfer
	M. Romain Perrenoud

36 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Marie-Christine Saxer Studer, Nicolas Suter, Dominique Favre, Alexandre Liardet, Catherine Zweifel, Marc-Henri Vallon, Denise Imesch, Catherine Aellen, Thierry Bertinotti, Thomas Buchanan, Olivier Burnet, Anaïs Piguet, Philippe Rossier, Charles Gabella, Jean-Philippe Egger, Sébastien Hirschi, Patrick Schneiter, Josselin Meylan.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour. Le rapport de la commission concernant la motion Mange « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale » sera traité en point 4. L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 36 voix.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2015

Le procès-verbal est accepté par 35 voix, 1 abstention avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation

Suite à la démission de M. Sébastien Nyitraï, le Bureau a fait appel au prochain des viennent-ensuite. Les scrutateurs introduisent M. Yves Charrière. Le président procède à son assermentation. Il lui souhaite la bienvenue et du plaisir dans l'accomplissement de sa tâche de conseiller.

3. Communications du Bureau

M. Silvio Piemontesi remet les enveloppes de jetons de présence aux conseillers qui ont désiré garder l'ancienne façon de procéder. Le président rappelle à ceux qui n'auraient pas encore renvoyé le document sur le choix de paiement des jetons de présence de le faire rapidement. Une nouvelle liste des séances, comprenant les dates des élections communales de 2016, ainsi que la liste des conseillers mise à jour sont également distribuées. Mme Valérie André a fait parvenir un courrier de remerciement pour l'arrangement reçu à l'occasion de son anniversaire. Le président lit le courrier de M. Josselin Meylan, qui fait part de son absentéisme durant ces prochains mois pour cause d'études à l'étranger. En accord avec le président de la Cofin, il continuera de faire partie de cette commission et remplira ses obligations lorsqu'il sera présent en Suisse.

Le Bureau électoral a été sur pied lors de la votation du 13 septembre et les élections du 18 octobre dernier. Pour ce dernier exercice ce ne sont pas moins de 20 personnes qui ont travaillé durant une grande partie du dimanche, notamment MM. Mange et Lincio, afin que tout se passe dans les meilleures conditions. Le président remercie toute l'équipe de dépouillement pour son dévouement citoyen.

Il relève également quelques dates tirées de l'agenda du mois de novembre : repas de soutien à l'Arboretum le 6 novembre, 2^{ème} tour des élections au Conseil des Etats le 8 novembre, remise du 11^{ème} prix de la ville d'Aubonne à la société de Gym le 28 novembre à 17h00 à la salle Tavernier, votations fédérales le 29 novembre, matinée d'orgue au Temple le 15, Baz'Art au château les 28 et 29 novembre, loto de l'USL au Chêne le 28 novembre, Arts au château, exposition artistique organisée par le Kiwanis Club de Rolle-Aubonne au château du 2 au 15 novembre, et enfin , fondue du Conseil communal le 8 décembre au Lion d'Or.

4. Rapport de la commission « pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale »

Mme Christine Dubugnon lit le rapport de la commission. En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

renvoie la motion Mange à la Municipalité et demande que cette dernière :

décrive sa politique énergétique sur le long terme, en respectant les objectifs nationaux, définisse des objectifs quantifiés, les actions envisagées et leur échéancier, réponde dans un délai de 12 mois à compter de la date du dépôt de la motion (26 mai 2015).

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et soumet l'objet au vote. Le rapport de la motion est accepté à l'unanimité.

5. Rapports des commissions - Préavis no 5/5 – Sécurisation des usagers des transports publics et des piétons à l'Ouriette

M. Patrick Berger lit le rapport de la commission. En conclusion, la commission propose de voter le décret suivant :

le Conseil communal d'Aubonne

accorde un crédit de Fr. 453'000.— TTC pour les travaux de sécurisation des usagers des transports publics et des piétons à l'Ouriette,

autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,

autorise la Municipalité à financer cet investissement par une participation de Merck-Serono à hauteur de Fr. 211'000.— TTC et le solde par la trésorerie courante,

autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs, compte no 9282.02 du bilan.

M. Daniel Blanchard, au nom de la Cofin lit le rapport. En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, préavis positivement à l'octroi de ce crédit.

Le président ouvre la discussion.

M. Philippe Cretegy aimerait connaître la position de la Municipalité concernant les remarques des deux commissions sur la non communication dans ce préavis et la raison pour laquelle les membres du Conseil n'ont pas été informés plus rapidement de l'avancement des travaux.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral, relève que la Municipalité n'était pas certaine de pouvoir déposer un préavis avant le début des vacances scolaires. En ce qui concerne la communication, dès que la Municipalité a eu connaissance de la décision de la direction de Merck-Serono, elle a suivi aussi rapidement que possible le flux habituel pour respecter les prérogatives des uns et des autres. Au moment du dépôt du préavis, la commune ne s'était pas engagée financièrement.

M. Nils Piguet demande si, sans les travaux projetés par Merck-Serono, ce projet aurait fait l'objet d'un préavis, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond par la négative.

M. Alain Biedermann demande si la somme dépensée à ce jour est bien de Fr. 211'000. -- soit la part des travaux faits par Merck-Serono et si la gestion du projet ainsi que le coût des œuvres sont payés par cette société. Si tel est le cas, il s'avoue surpris que la sécurisation de l'ilot central coûte plus cher que la création du trottoir et des luminaires.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme qu'une clef de répartition a été mise en place et que cette société a payé sa part.

Mme Nicole Gabella aimerait savoir ce qui justifie ces Fr. 242'000.— alors que les travaux sont très aboutis.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'un certain nombre de travaux d'aménagement sont encore à réaliser, notamment le rehaussement d'accès aux bus pour les personnes handicapées.

Mme Sandra Linder a un sentiment d'incompréhension, la Municipalité soulignant que le projet n'aurait pas eu lieu si Merck-Serono n'avait pas construit son bâtiment, elle aimerait savoir où les soumissions sont réellement rentrées, donc savoir qui est finalement responsable du projet.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que c'est la société Merck-Serono qui a reçu les soumissions sur les travaux qui ont été réalisés.

M. Gérard Heimberg annonce qu'il a été surpris par l'énoncé du préavis, notamment lorsqu'il est dit que la Municipalité propose, alors que selon lui elle informe juste de ce qu'elle a décidé. Dans les conclusions, il est mentionné que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, ce n'est pas le cas puisque la procédure normale pour une telle réalisation n'a pas été suivie. Enfin, au point 4 de la décision, « ...autorise la Municipalité à amortir cet investissement... ». Il y a, selon lui, erreur car cet investissement fait référence aux Fr. 453'000.--, on aurait dû écrire « à amortir sa part de cet investissement ». Il faut différencier ce qui est du ressort de la commune et ce qui est du ressort de Merck-Serono. Il regrette que ces informations n'aient pas été connues dès le début.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral, prend note de ces remarques. Il précise que c'est un cas particulier, la Municipalité estime avoir suivi les procédures mais il est clair que travailler sur un projet avec une entreprise privée peut prêter à confusion.

M. Daniel Favre aimerait connaître quels sont les critères qui ont déterminé ce qui était à la charge de Merck-Serono et ce qui était à la charge de la commune.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que le besoin était là, en effet Merck-Serono n'est pas la seule entreprise à s'être implantée dans cette zone. On encourage les personnes à utiliser les transports publics, donc un aménagement, notamment pour la traversée de la route s'est avéré indispensable. D'autre part, Merck-Serono a mis au point un programme de mobilité douce pour ses employés, en payant des abonnements de transports publics, des véhicules Mobility, des voitures électriques, etc. Sur la route cantonale à 80 km/h cela posait un problème de traverser les deux voies aux heures de pointe. Le Canton n'a pas voulu entrer en matière afin de limiter la vitesse. Il faut être conscient que si cette route est limitée à 60 ou 70 km/h, le tapis devra être refait et c'est alors une somme de Fr. 500'000.—qui serait à la charge de la commune.

Mme Anne-Marie Piguet, demande pour quelle raison le Canton autorise des passages piétons à hauteur de Roveray et ne les autorise pas à cet endroit.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité a fait une demande, et pour ce faire, a répertorié les routes à 70km/h avec des passages piétons, mais le Canton ne l'a pas retenue.

Mme Valérie André demande ce qui se passerait si le Conseil communal refuse ce préavis pour les travaux déjà engagés qui ne pourraient pas être honorés, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond cela resterait en l'état. Depuis que le préavis a été déposé, la Municipalité a engagé la valeur des luminaires, ceci pour des questions de sécurité.

M. Daniel Favre n'est pas satisfait des réponses de la Municipalité ; il déplore le manque de communication.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral ne peut que répéter que Merck-Serono aurait de toute façon entrepris quelque chose, la question pour la Municipalité étant de diminuer le coût de l'arrêt de bus et de pouvoir réaliser le trottoir en le faisant cofinancer par Merck-Serono. La décision de Merck-Serono est venue juste avant les vacances scolaires.

Mme Sandra Linder relève l'aspect financier du préavis qui donne une impression de conflit d'intérêt. Elle aimerait connaître la politique de la Municipalité en matière d'offres à d'autres bureaux de géomètre.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que bien que le bureau porte toujours son nom, il l'a vendu il y a 3 ans et n'est plus qu'un salarié car il a encore la signature des documents mais n'a plus de compétence de gestion opérationnelle. La raison sociale est Bureau Rossier SA.

M. Gérard Heimberg est satisfait de la manière dont on a supprimé la discontinuité du trottoir sur cette route cantonale.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet l'objet au vote. Le préavis est accepté par 25 oui, 2 non, 9 abstentions.

6. Préavis no 6/15 - Budget 2016

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. Les exemplaires du budget sont distribués en fin de séance.

En conclusion, la Municipalité présente un budget déficitaire mais la marge d'autofinancement est à nouveau positive. Ce n'est certes pas suffisant et la pression financière externe se fait toujours sentir. Il suffit d'évoquer la réforme de l'imposition des entreprises 3, RIE3 ou la nouvelle péréquation en préparation.

Cela étant, force est de constater que notre marge de manœuvre sur le long terme reste étroite, malgré des principes d'établissement du budget prudents. En ce qui concerne la partie « maîtrisable » des dépenses et revenus, hors amortissements, c'est un budget proche de celui de 2015 qui est donc présenté, en maintenant ainsi la qualité des prestations en faveur de nos concitoyens.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2016 sans adresser ses vifs remerciements à Mme Cathy Dubois et MM. David Golay et Sylvain Rochat qui ont permis la mise sur pied de ce document.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

le Conseil communal d'Aubonne

adopte

le budget de l'année 2016 faisant apparaître Fr. 29'967'380.— aux dépenses, Fr. 29'291'250.—aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 676'130.--.

La commission des finances est en charge de ce préavis. Le président ouvre la discussion sur les remarques à transmettre à la commission.

Mme Evelyne Lenoble demande à la commission de se pencher sur l'éventuelle baisse des tarifs du gaz.

En vertu de l'art. 48, le président rappelle que tout conseiller peut faire part de ses remarques par écrit aux membres de la commission. La parole n'est plus demandée.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz revient brièvement sur l'inauguration du Collège du Cœur du Chêne. Ce chantier est au stade des retouches et des corrections des défauts. Sur le plan financier les travaux devraient être proches du crédit de Fr. 12'000'000.-- octroyé par le Conseil. Actuellement, la Municipalité est en négociation avec Batinec et l'architecte.

La saison de la piscine a été un succès avec 78'000 entrées et l'absence d'accident grave. Durant ces jours de grande affluence, le bassin des enfants pose quelques problèmes de surveillance, notamment de la part des parents. Fin juin, le système de chloration (bonbonnes de chlore gazeux) a été contrôlé, il ne convient plus et représente même un danger. La Municipalité va donc proposer un préavis qui sera déposé à la séance du mois de novembre.

La fermeture de l'Esplanade pour cause d'orage cet été était en fait due à un problème d'isolation entre la véranda et le péristyle mais également due à des infiltrations au sol. M. le Municipal Michel Crottaz remercie les entreprises aubonnoises qui ont œuvré sur ce chantier.

La mise à l'enquête d'une antenne Sunrise à la rue Trévelin a rencontré des oppositions. La Municipalité a reçu les opposants et attend une nouvelle synthèse de la Camac pour traiter définitivement les oppositions. Une autre antenne, Salt, a été mise à l'enquête en Clamogne. Il y a également des oppositions.

Concernant le PGA, toutes les parties ont essayé d'apporter toutes les réponses possibles pour être conforme à la LAT qui pose, tant à Aubonne qu'à toutes les communes, d'énormes problèmes. Le document sera déposé pour contrôle au Canton à fin novembre et un carrefour public aura lieu le 1^{er} décembre à 19h30 pour présenter la dernière mouture du PGA à la population. La Municipalité espère que les conseillers communaux seront

nombreux à participer à cette soirée car ce dossier sera traité au Conseil dans le courant de 2016 avant le Conseil d'Etat.

Les PPA de Chetry et de Clamogne sont déposés au SDTRet nous attendons les réponses de ces services. Le plan de quartier du Chêne qui concerne le campus scolaire et des habitations, (partie nord du Chêne) est en traitement. La Municipalité est présente aux séances en vue d'améliorer la circulation des carrefours des giratoires d'Es Bon et Roveray afin de fluidifier le trafic, et participe également aux réunions de mise à jour contre les nuisances OPAIR dans le cadre de Littoral Parc.

Mme la Municipale Gisèle Burnet informe qu'un préavis de demande de modification des statuts de l'ARASMAC va être déposé en novembre. Une commission a déjà travaillé sur ces nouveaux statuts.

Quant à l'ASSAGIE, on l'a vu dans le cadre du budget, des constructions maîtrisées avec des échéances à placer pour que cela ne soit pas un étranglement pour les communes. L'ASSAGIE a un grand projet de reprendre les Centre des Jeunes de Gimel, Etoy et Aubonne, un préavis avait été déposé mais a dû être retiré puisqu'il ne correspondait plus aux statuts de l'ASSAGIE qui accueillent des enfants en âge scolaire, alors que les centre des jeunes en accueillent en âge hors scolaire, soit 17, 18 ans. Les statuts de l'ASSAGIE vont également être modifiés. Les Municipalités concernées vont travailler ensemble et une commission consultative sera nommée par le Conseil. Celle-ci sera chargée d'examiner ces nouveaux statuts afin de pouvoir déposer un préavis.

La soirée organisée par le CoChe et en particulier par Mme Marie-Christine Saxer Studer pour l'accueil de familles réfugiées a eu un franc succès, puisque environ 70 personnes se sont déplacées et 24 bénévoles se sont d'ores et déjà annoncés.

Dans le cadre des préparations de Noël, un calendrier des manifestations sera distribué en tous-ménages dans les semaines à venir. Un nouveau projet de décoration du sapin de Noël de la Place du Marché a été organisé. Il s'adresse aux familles et une petite fête à fin novembre réunira tous les enfants qui auront fabriqué ces décorations.

Pour terminer, Mme la Municipale Gisèle Burnet annonce qu'elle ne se représentera pas aux élections communales en 2016. Elle répète le plaisir qui a été le sien durant les 12 dernières années, les défis importants qui ont été relevés. Elle souhaite maintenant laisser la place aux plus jeunes, qui auront de l'énergie à consacrer à de nouveaux projets et des visions nouvelles.

M. le Municipal Eric Müller, rappelle la belle réussite de l'inauguration de la place de jeux du Chêne. La Municipalité a saisi l'opportunité de rallonger ce site en acquérant 4 engins de fitness outdoor, en première suisse, près du pavillon du Chêne. La mise à l'enquête de ces engins sera faite ces prochains jours.

D'autre part, grâce à une commission active et enthousiaste, le projet de troc à la déchetterie verra le jour en début 2016.

A l'avenue du Clos d'Asper, une alternance de lavande et prairie naturelle a été plantée et semée; le résultat sera certainement magnifique dès le printemps prochain.

Grâce à la Protection civile, des travaux ont été entrepris sur le parcours de la piste Vita, et en face du chemin des Philosophes, le chemin qui monte aux Rochettes a été renforcé. Ces travaux en collaboration avec la Protection civile sont peu onéreux et utiles.

M. le Municipal Eric Müller annonce, après mûre réflexion, qu'il a décidé de mettre un terme à sa carrière politique. Il a eu un plaisir immense avec tous les dossiers à traiter et les personnes rencontrées ; il souhaite aux personnes qui leur succéderont autant de plaisir qu'ils ont eu Mme Gisèle Burnet et lui-même durant ces deux législatures. Il est persuadé qu'il y a beaucoup de personnes capables, motivées et passionnées par notre ville d'Aubonne afin de remplir cette tâche.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe des crédits votés en cours : collège du Cœur du Chêne (crédit voté Fr. 12'000'000.—), Fr. 11'811'000.—engagés. Le bâtiment est terminé. Le décompte final est en cours. Place de jeux du Chêne, (Fr. 685'000.—votés), Fr. 500'000.—engagés, le décompte final est en cours. Déferrisation de l'eau potable, (Fr. 1'535'000.—votés), Fr. 1'252'000.—engagés. L'ouvrage est réalisé, décompte final en cours.

Les voitures Mobility sont à disposition sur l'Allée du Chêne, après les places de parking de courte durée. Elles circulent déjà. La commune a pris deux abonnements pour les employés communaux. Les communes environnantes ont été également informées et un tous-ménages sera distribué à la population ces tous prochains jours.

Après la votation sur Objectif Ensemble, la Municipalité a pris acte avec philosophie du verdict des urnes. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, tient à remercier les conseillers qui, soit par leur vote, soit en faisant partie des groupes de travail, se sont engagés sur ce beau projet. La Municipalité ne va pas se laisser abattre mais laisser les choses évoluer, notamment dans le cadre de la reformation des nouvelles municipalités qui sont en cours. La Municipalité a la conviction que c'est en travaillant dans le même axe que ce qu'elle a fait jusqu'à aujourd'hui, en restant ouverte aux autres communes, en proposant des participations, des aides, des appuis qu'elle pourra tisser les meilleurs liens pour l'avenir.

Les membres du conseil ont reçu, par l'entremise du bureau, un courrier d'informations sur la vie communale et les projets municipaux. La Municipalité réfléchit sur un mode de communication régulier qui permettrait d'éviter une information tardive au Conseil.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce que suite aux non communications des autres membres de la Municipalité, les conseillers auront compris que ceux-ci seront candidats à une réélection pour la prochaine législature et il profite de dire à un grand merci à Mme Gisèle Burnet et M. Eric Müller et à toute l'équipe pour leur très bon travail.

8. Questions et vœux

M. Wladimir Mange remercie le Conseil qui a accepté la motion déposée en mai dernier. Il formule un vœu à l'intention de la Municipalité, à la lecture du budget, il est mentionné qu'il est prévu d'acheter un scooter pour les ASP et suggère d'envisager l'achat d'un scooter électrique qui semble particulièrement utile pour des trajets courts.

Mme Catherine Berger demande que l'indicateur de vitesse soit installé dans le haut du village sur la route de Pizy. En effet, le bus scolaire est régulièrement dépassé par des automobilistes fort pressés.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral en prend note et en fera part à la sécurité publique.

M. Olivier Gétaz demande si les frais de réfection de l'Esplanade seront couverts par l'assurance dégâts d'eau, et si une participation communale est envisagée. D'autre part, Mme Chantal Gaudin arrête l'exploitation avant l'échéance du bail, les loyers dus seront-ils payés jusqu'à la signature du nouveau bail.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que l'assurance prend une grande partie des frais en charge mais il est clair qu'il y a différents coûts qui ne seront pas pris en charge.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que les loyers en retard de Mme Chantal Gaudin sont en voie de régularisation pour que la Commune ne les perde pas et tout est mis en place pour que les intérêts de la Commune soient sauvegardés. Ce dossier devrait évoluer favorablement pour que les nouveaux tenanciers puissent ouvrir en janvier 2016.

Mme Evelyne Lenoble demande si le choix des nouveaux tenanciers de l'Esplanade est celui de Mme Chantal Gaudin ou celui de la Municipalité. D'autre part, les nouveaux tenanciers vont-ils reprendre le bail en cours ou un nouveau bail va-t-il être établi ?

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que des discussions ont eu lieu entre les deux parties et la Municipalité. Il confirme que les nouveaux tenanciers ont été choisis par la Municipalité et un nouveau bail de 10 ans a été établi et signé. Le bail de Mme Chantal Gaudin va donc s'arrêter et tout est mis en œuvre pour que la Commune ne perde pas les loyers dus.

Mme Valérie André revient sur les macarons qui seront vraisemblablement mis en place prochainement en ville ; elle demande si le règlement est respecté et ce qu'il en est des zones bleues au Lignolat.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral précise que le prochain tous-ménages de la Municipalité informera la population sur les macarons. Oui, un marquage de zones bleues est prévu ou alors il n'y aura aucun marquage et les propriétaires de véhicules s'exposeront à des amendes.

Mme Christine Dubugnon demande quels sont les travaux qui ont lieu en bas du chemin de Pénesson, M. le Syndic Luc-Etienne répond qu'il s'agit d'un chantier ponctuel.

M. Gérard Heimberg demande si la conférence de presse de la cheffe du Département du Territoire et de l'environnement du 9 octobre dernier a amélioré la position de la

Municipalité concernant les problèmes d'application de la LAT. Il est dit dans le communiqué de presse que toutes les communes ont reçu le bilan de leurs réserves de zones à bâtir et la plupart l'ont validé. Le Canton a-t-il communiqué ses exigences concernant les problèmes de redimensionnement des zones à bâtir.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que la Commune d'Aubonne a accepté ce constat. Elle a atteint le seuil imposé par le Canton à travers le PGA. La Commune d'Aubonne n'est pas directement concernée par le guide établi puisque le PGA est en révision et qu'il répond aux attentes du plan directeur cantonal et de la LAT.

M. Gérard Heimberg en déduit que l'étude demandée serait déjà pour une grande part accomplie et que le travail restant est moins important que prévu.

M. Marcel Schwab salue l'initiative de la Municipalité concernant l'information des projets municipaux et des faits survenus durant l'été plutôt que de les apprendre par la presse. Bien que ce ne soit pas une prérogative du Conseil de s'immiscer dans les affaires du personnel communal, il aimerait savoir ce qu'il en est à ce jour du poste de chargée en communication.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que les deux chargées en communication engagées ont effectivement donné leur démission et ces problèmes en ont généré un troisième qui est le départ de notre Greffe municipale. Ce départ a été conventionnellement établi entre la Greffe et la Municipalité, mais il y a un lien entre les deux choses.

A M. Marcel Schwab qui s'inquiète des frais occasionnés par ce licenciement, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'à côté de l'aspect financier, il y a l'aspect de vie et de qualité de collaboration qui ne sont pas quantifiables mais sont fondamentaux pour que la commune fonctionne bien. Ces paramètres ont conduit à ce que chacun poursuive son propre chemin.

A la question de M. Marcel Schwab sur la possibilité de refaire le revêtement entre la rue Trévelin et le giratoire, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'un programme de réfection des routes existe et que celle-ci en fait partie. Il ne connaît pas le calendrier mais sa réfection dépendra également des disponibilités du budget.

Le président lève la séance à 21h55 et annonce que la prochaine séance aura lieu le 24 novembre 2015.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegy